



COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2021

Convocation : 5 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le onze janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Gouzeaucourt, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Jacques RICHARD, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée trois jours francs à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers Absents : 1 + 3 pouvoirs

Nombre de Conseillers Présents : 15 + 3 pouvoirs

Etaient présents : M. RICHARD Jacques - M. DECAMPS Hervé - Mme LEFEBVRE Delphine - M. MUNCHOW Eric - Mme CHOQUET Marie-Françoise - Mme DEFAWE Danielle – Mme DELOBEL Brigitte – M. CAREMELLE Yannick – M. MAUFROY David – Mme CLIQUENNOIS Christelle – Mme DUBUS Julie – Mme DUBOIS Céline – M. MOLLET Michaël – Mme COLAR Audrey – M. MARCHEUX François

Absents excusés : M. PAMELLE Philippe, qui donne pouvoir à M. RICHARD Jacques
M. CAREMELLE Antoine, qui donne pouvoir à M. CAREMELLE Yannick
M. SAVARY Arsène, qui donne pouvoir à Mme COLAR Audrey

Absent : M. MONVOISIN Bruno

Le Conseil choisit pour secrétaire Mme DUBOIS Céline.

HUIS CLOS : Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal le vote du huis clos pour cette réunion, (suivant l'article L. 2121-18 du CGCT).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité, décide le huis clos pour cette réunion.

Il est donné lecture du procès-verbal de la précédente réunion, du 17 décembre 2020 qui est adopté à l'unanimité.

VŒUX

Monsieur le Maire informe que la vidéo pour les vœux passera le 22 janvier 2021 sur facebook.

Madame Christelle CLIQUENNOIS demande s'il est possible de passer le texte « en papier ».

Monsieur le Maire répond qu'il sera intégré dans le bulletin municipal.

I – REFLEXION, DEBAT SUR L'INTEGRATION EVENTUELLE DE LA POSTE AU SEIN DE L'ESPACE FRANCE SERVICES ET EQUIPEMENT DE L'ESPACE FRANCE SERVICES

Monsieur le Maire expose aux Conseillers Municipaux qu'au sujet de l'intégration éventuelle de la poste au sein de l'Espace France Services, un débat doit se tenir.

Monsieur le Maire précise qu'il était envisagé que La Poste intègre l'Espace France Services, en tant qu'Agence Postale Communale, cela semblait intéressant financièrement à court terme, suite à la rencontre du 2 décembre 2020 en Mairie avec les responsables régionaux de La Poste, en présence du Docteur CAREMELLE.

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de présence Territoriale transmis aux conseillers municipaux est éloquent.

Notamment, l'annexe 2 qui n'avait pas été transmise avec le rapport finalisé dissipe, pour sa part, toute hésitation.

(Une réponse doit être apportée avant le 2 février 2021 à ce rapport finalisé qui présente la transformation du Bureau de Poste en Agence Postale Communale).

L'analyse du Docteur CAREMELLE, Conseiller Municipal délégué aux projets d'investissement, qui a géré avec beaucoup d'implication ce dossier est la suivante :

- Attendu le préambule du contrat de présence postale territoriale 2020-2022 qui fait référence au besoin de répondre de manière engagée aux besoins de proximité,
- Attendu le besoin de cohésion territoriale rappelé par ce contrat,
- Attendu le besoin de lutte contre la fracture des territoires,
- Attendu la place du Maire dans le dialogue territorial,
- Attendu la nature des prestations servies dans les différents points de contact,
- Attendu le nombre de commerces et de services à Gouzeaucourt,
- Attendu la présence de deux écoles et d'un collège à Gouzeaucourt,
- Attendu la progression démographique des habitants de Gouzeaucourt,
- Attendu la progression de la zone d'activités de Gouzeaucourt,
- Attendu la progression de l'offre de soins de Gouzeaucourt,
- Attendu la fermeture des bureaux de poste de Honnecourt, Villers-Guislain, Crèvecœur et Rumilly,
- Attendu la reprise de l'Abbaye de Vaucelles par le Département avec développement d'une activité économique de brasserie.

Il estime que la transformation du Bureau de Poste de Gouzeaucourt en Agence Postale Communale ne serait pas en phase avec l'évolution logique de notre territoire.

En outre, il estime que ce serait un mauvais signal envoyé aux entreprises avec un risque délétère pour le développement de notre zone d'activités.

Enfin, il estime que nous devons également nous opposer à une réduction des horaires d'ouverture de La Poste et tout faire en terme de communication pour augmenter la fréquentation de La Poste par nos concitoyens.

L'analyse de l'annexe 2 du contrat de présence territoriale montre la disparition de nombre de services à la population :

Annexe 2 : La nature des prestations servies dans les différentes catégories de points de contact

AGENCE POSTALE COMMUNALE OU INTERCOMMUNALE / RELAIS ESS SERVICE +	BUREAU DE POSTE	RELAIS POSTE COMMERCANT / RELAIS ESS / RELAIS POSTE URBAIN
	Opérations financières	
néant	CCP : Ouverture de compte	néant
néant	CCP : Etablissement de chèque	néant
350 € sur 7 jours glissants	CCP : Retrait à vue	150 € sur 7 jours glissants (en option dans les Relais Poste Urbain)
350 € sur 7 jours glissants	CCP : Versement	néant
Id CCP	CNE : Toutes opérations	Id CCP
néant	Pts Financiers : Ass Vie, PEL, Sicav...	néant
néant	Achats d'Actions	néant
	Courrier et colis	
oui	Timbre à date	oui
oui	Courrier simple	oui
oui	Prêt à Poster (PAP)	oui
oui	Recommandé : Dépôt	oui
oui	Recommandé : Remise	oui
oui	Colis : Dépôt	oui
oui	Colis : Distribution	oui
oui	Colis : Contr remboursement	néant
néant	Services de Proximité : Poste Restante	néant
oui	Services de Proximité : Contrats de réexpédition	oui
oui	Services de Proximité : Garde de courrier	oui
oui	Services de Proximité : Abonnement Mobilité	oui
néant	Services de Proximité : Boîte Postale	néant
	Timbres	
oui	Vente de timbres	oui
néant	Réservations philatéliques	néant
	Etablissement des procurations	
oui	postales	néant
néant	financières	néant
	Traitement des réclamations	
néant		néant

Remarque

Les Produits et services non proposés dans les APC (Agence Postale Communale) ou les RPC (Relais Poste Commerçant) sont disponibles :

- * Immédiatement dans le Bureau de Poste le plus proche
- * en différé dans les Relais Poste ou les APC (Agence Postale Communale) pour certains produits
- * sur commande par Internet pour certains produits

En conclusion, après échanges, le Conseil Municipal à l'unanimité refuse la transformation du Bureau de Poste en Agence Postale Communale et s'oppose à la réduction des horaires.

II – MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE ET UNIVERSITAIRE, ETUDE DE SOL ET POINT SUR CE PROJET

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'une étude de sol doit être réalisée pour respecter les délais relatifs aux dossiers de subventions, pour l'implantation de la maison de santé pluriprofessionnelle et universitaire.

Un devis a été demandé à la société Compétence Géotechnique Nord de Radinghem en Weppes,
Le montant est de :

Mission G2 AVP : Sondages et essais de sol et mission bureau d'étude - rapport : 2 702.40 € TTC

Mission G2 PRO : Mission bureau d'étude - rapport : 1 200.00 € TTC

Cette étude sera indispensable au Maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable.

III – FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE – APPEL A PROJET VIDEOPROTECTION 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est utile de se sensibiliser pour le projet de vidéoprotection. Il est interpellé régulièrement par la Gendarmerie, au sujet de la délinquance itinérante, des cambriolages.

Notre village est à la croisée de 3 départements. La Gendarmerie souhaite avoir une vision des passages des lieux sensibles.

La société PARMENTIER Eric est spécialisée dans l'installation de la VIDEOPROTECTION.

Les sites proposés sont :

Avenue du Général de Gaulle à l'entrée de la Place de la Mairie et sur la Mairie de façon à suivre la circulation autour de cet édifice ;

Le complexe sportif avec la sécurisation du foyer des jeunes, du stade, du gymnase, de l'entrée du collège et de l'école publique, répondant ainsi aux souhaits de l'Etat dans le cadre du plan Vigipirate.

Le coût pour ces deux opérations serait environ de 11 747.90 € HT pour la Mairie et de 10 557.70 € HT pour le Stade.

Un dossier de subvention peut être monté, il est à déposer avant le 25 février 2021.

Il est à noter que la réglementation serait évidemment respectée avec l'obtention d'une autorisation préfectorale et une concertation avec la Gendarmerie, incluant les contraintes liées à la vie privée.

Après débat, le Conseil Municipal souhaite étudier l'extension de cette vidéo protection au rond-point de la zone d'activités et aux abords de l'école du Sacré-Cœur.

Il valide à l'unanimité la présentation de ce dossier pour subvention par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Le débat sera poursuivi lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

IV – TRAVAUX SALLE DES FETES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eric MUNCHOW qui suit les travaux. Il expose que les travaux de peinture et l'aménagement de la cuisine se terminent. La fin des travaux est envisagée fin janvier 2021. Les commissions de sécurité et d'accessibilité pourront alors se tenir.

Un nettoyage de l'extérieur du bâtiment sera réalisé.

V – FACTURES A PAYER EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des factures d'investissement vont parvenir en Mairie, avant le vote du budget (études de sol pour la Maison de Santé Pluriprofessionnelle et Universitaire, matériels pour l'équipement des bâtiments et des services communaux et de l'Espace France Services) et qu'il est nécessaire de délibérer pour en autoriser le paiement avant le vote du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable.

VI – LIVRES MEDIATHEQUE HORS D'USAGE

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable pour la « mise au pilon » de livres de la médiathèque. Ceux-ci seront donnés à des œuvres sociales, pour des pays en voie de développement.

VII – QUESTIONS DIVERSES

CONVENTIONS MINI DECHETTERIE ET POINT DE COLLECTE DECHETS VERTS AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CAMBRAI

Il sera demandé le renouvellement de ces conventions pour mise à disposition de personnels pour la mini déchetterie et le point de collecte des déchets verts situé à Villers-Plouich. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable.

REFECTION DES PASSAGES CLOUTES RUES DE VILLERS-PLOUICH ET DE TRESCAULT

Les passages piétons seront repeints dès que les conditions météorologiques le permettront.

Une étude est en cours avec les services du Département pour réglementer le stationnement et permettre le passage en toute sécurité des piétons dans la rue de Villers-Plouich

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR DES MARQUAGES - CHAUSSEE

Une convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération relative à la signalisation horizontale est à signer avec le Département pour des marquages à la peinture sur la chaussée, les passages piétons ne sont pas pris en charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

VŒUX DU MAIRE DE WORCESTER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu les vœux du Maire de WORCESTER, avec qui on est en jumelage. Malgré le COVID, on espère les revoir prochainement et poursuivre le jumelage qui doit s'achever en février 2021. Il est souhaitable de garder des liens forts avec WORCESTRER, notre Mairaine de Guerre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable.

INFORMATION POUR LE CLUB DE FOOT BALL ASG

Pour information, Monsieur le Docteur Yannick CAREMELLE expose que le Département apporte une aide exceptionnelle de 1000 € en soutien à l'ASG pour compenser les pertes en matériels.

L'ordre du jour étant épuisé, et les Conseillers n'ayant plus de question, le Maire lève la séance, il est 20 h.

Le Maire,
M. RICHARD Jacques

Le Secrétaire,
Mme DUBOIS Céline

M. DECAMPS Hervé

Mme LEFEBVRE Delphine

M. MUNCHOW Eric

Mme CHOQUET Marie-Françoise

Mme DEFAWE Danielle

Mme DELOBEL Brigitte

M. CAREMELLE Yannick

M. MAUFROY David

Mme CLIQUENNOIS Christelle

Mme DUBUS Julie

M. MOLLET Michaël

Mme COLAR Audrey

M. MARCHEUX François

M. PAMELLE Philippe, donne pouvoir à M. RICHARD Jacques

M. CAREMELLE Antoine, donne pouvoir à M. CAREMELLE Yannick

M. SAVARY Arsène, donne pouvoir à Mme COLAR Audrey